

**Déclaration de la fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires**

## **Le ministre communique, les réformes s'amoncellent et les personnels trinquent !**

**Au terme de cette année scolaire qui s'achève et à l'aube de cette nouvelle mandature présidentielle, les attaques contre les droits des travailleurs et travailleuses et contre les libertés se multiplient. Les tensions sociales s'accroissent, annonçant une rentrée des plus tendues.**

### **Contre l'état d'urgence permanent**

L'instauration de l'état d'urgence depuis le mois de novembre 2015 n'a pas supprimé la menace terroriste depuis les attentats de novembre 2015 ; bien au contraire, elle a permis l'émergence d'un véritable État policier et réussi à généraliser la peur, la défiance et le rejet de l'autre, notamment vis-à-vis des populations dites musulmanes et des classes populaires.

Le nouveau gouvernement franchit un pas de plus dans la mise en place de mesures liberticides au nom de la lutte contre le terrorisme en prétendant inscrire dans la normalité des mesures exceptionnelles.

Dans les écoles, les collèges, les lycées, nous refuserons toujours d'enseigner la peur à nos élèves, cette peur qui entraîne la haine et le rejet de l'autre, et qui fait le lit du communautarisme.

Au nom de cet état d'urgence, les libertés constitutionnelles ont déjà été bafouées plusieurs fois au cours du mouvement contre la Loi Travail : atteintes à la liberté de manifester, de se réunir et de s'exprimer. Le renforcement des pouvoirs des préfets sans aucun contrôle judiciaire est particulièrement préoccupant pour maintenir un cadre réellement démocratique.

### **Un an après, la loi travail, c'est toujours non !**

En 2016, après quatre mois de lutte contre la Loi Travail, le gouvernement avait décidé de faire fi de la démocratie en utilisant l'article 49-3 de la Constitution pour une acceptation sans vote de sa Loi Travail.

Le nouveau gouvernement poursuit la logique entamée par le précédent : la casse des droits protecteurs des travailleurs/euses. Et cette fois-ci ce ne sera pas en utilisant l'article 49-3 mais par voie d'ordonnance, sans discussion, en force et avec une précipitation insupportable pour les travailleurs/euses.

Cette loi Travail II permettra des facilités pour le licenciement économique, la limitation du recours aux prud'hommes en durée comme en réparations quand l'entreprise est coupable, la remise en cause du contrat de travail et la mise en place du contrat de projet, une négociation entreprise par entreprise, la limitation des prérogatives syndicales par une fusion des mandats existants – ce qui va atteindre en particulier tout ce qui concerne la santé et les conditions de travail – et le recours sur décision patronale au référendum d'entreprise, c'est à dire l'aggravation de la situation actuelle par la possibilité d'un chantage permanent.

**D'ors et déjà, l'Union syndicale Solidaires et la fédération SUD éducation s'engagent dans toutes les initiatives contre ce projet scandaleux et inique, afin de préparer activement les conditions pour un mouvement général de contestation dès le début du mois de septembre.**

## Des réformes et encore des réformes

Dans l'éducation, cette année scolaire 2016-2017 avait commencé avec la mise en œuvre de plusieurs réformes initiées par la précédente mandature et pour bon nombre combattues par les personnels : réforme du collège, du brevet, nouveaux programmes de cycle 2, 3, 4, livret scolaire numérique... Elle s'achève par pas moins de 3 autres réformes, bouclées en un mois par une nouvelle mandature pressée d'en finir avec la précédente, plus soucieuse de son image de marque que de la réalité du terrain et des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

**Pendant que le gouvernement et le ministre communiquent, les réformes s'amoncellent, dans des conditions souvent délétères, et sur le terrain les personnels trinquent.**

### Nouvelle évaluation du brevet : foire généralisée

Cette réforme, que le gouvernement a imposé par la force, met en place un système pire que celui qui existait jusqu'ici et cela pour plusieurs raisons :

- ◆ Le nouveau socle commun est une usine à gaz : 8 grands domaines de compétences à évaluer, chacun subdivisé en plusieurs sous domaines. Par ailleurs, les logiciels utilisés pour la validation des compétences, ainsi que leur utilisation, sont différents selon les établissements. C'est ainsi que, dans certains établissements, des collègues ont pu entrer leurs propres compétences avec pour résultat des bilans de validation faisant plusieurs dizaines de pages par élève !

Quelle lisibilité pour les familles ? Dans tous les cas, compléter le nouveau dispositif d'évaluation par compétences représente une surcharge de travail inacceptable pour les enseignant-e-s.

- ◆ Les chef-fe-s d'établissement mettent la pression pour que les enseignant-e-s renseignent les compétences du socle, quand bien même ils et elles n'utilisent pas ce mode

d'évaluation. Cela donne lieu à des situations burlesques ou affligeantes. On clique, on valide n'importe quoi... une seule évaluation dans le logiciel, saisie à la va-vite, peut servir de base à la validation de l'ensemble du cycle ! C'est le règne de l'arbitraire et de l'approximation.

- ◆ L'« autonomie » laissée aux établissements pour l'organisation des épreuves orales ou pour la définition du contenu des compétences évaluées signifie en réalité la casse du cadre national du premier diplôme passé par les élèves dans leur scolarité. Le brevet des collèges n'est plus le même d'un établissement à l'autre. C'est l'accentuation de la logique d'autonomisation qui cache bien mal ses objectifs : libéraliser l'éducation et préparer le terrain pour la territorialisation et sa logique, la privatisation. C'est la même logique qui traverse toutes les réformes de ces dernières années (LRU, rythmes scolaires, réforme du collège...).

Nous ne sommes pas hostiles à une réflexion globale sur l'évaluation. En effet, nous nous opposons aux logiques de tri social et de reproduction scolaire des inégalités sociales entretenues par les différents systèmes d'évaluation. À l'inverse de l'école concurrentielle et néo-libérale qu'ont voulu construire les gouvernements successifs, nous voulons une école de la coopération, de l'émancipation et de l'égalité.

**Nous revendiquons le même enseignement pour tou-te-s, avec la garantie du respect du cadre national des diplômes. Nous pensons que l'éducation doit rester nationale.**

**Nous rejetons les « réformes » qui augmentent la charge de travail des personnels et dégradent leurs conditions de travail.**

**Nous sommes convaincu-e-s que le problème principal de l'éducation est un problème de moyens humains et matériels, et qu'aucune réforme imposée par la bureaucratie ministérielle, que cela soit sur l'évaluation ou un autre sujet, ne constitue une solution.**

## Dégradation des conditions de travail avec les fortes chaleurs

Le nouveau ministère de l'éducation nationale agit avec diligence quand il s'agit de faire croire qu'il réforme les œuvres de ses prédécesseur-e-s. Il n'en est pas de même pour la santé des personnels et des élèves sur leur lieu de travail et d'apprentissage à cause des fortes chaleurs qui ont occasionné de très nombreux malaises, vomissements, saignements. Le tout à cause de locaux inadaptés dans lesquels les températures montaient parfois jusqu'à 37 degrés ! Aucune forme de prévention envers les personnels et les élèves n'a été prise.

Nous avons incité les personnels à remplir les Registres de Santé et de Sécurité au Travail pour signaler à l'administration toute situation de travail à risque ou toute défectuosité des systèmes de protection. Nous considérons que l'éducation nationale ne remplit pas son obligation de prévention et de protection en matière de santé et de sécurité de ses personnels sur leur lieu de travail comme le lui rappelle la Cour de Cassation (arrêt du 28 mai 2014 de la cour de cassation).

**Nous attendons pour les prochains épisodes de chaleur une réaction rapide du ministère sur le sujet et l'anticipation de véritables mesures de prévention en direction des personnels et des élèves.**

### Des CP à 12 : le grand n'importe quoi !

Dans plusieurs départements, les enseignant-e-s des écoles primaires se sont mobilisé-e-s contre la décision unilatérale de mise en œuvre des CP à 12.

Sommé-e-s de s'organiser et d'appliquer une mesure de marketing électoral, les personnels des REP+ protestent contre la suppression du dispositif de PDMQDC et contre le choix d'imposer sur un seul niveau des baisses d'effectifs qui devraient profiter à l'ensemble des élèves quel que soit leur niveau de classe.

À cela s'ajoutent les annonces mensongères du ministre, de créations de postes dédiées à cette mesure alors que ces postes ont déjà été alloués. Ces CP à 12 vont s'ouvrir avec des postes déjà existants et redéployés aux détriments des postes PDMQDC qui ont eu à peine de le temps d'exister

et de remplacements qui sont en passe d'être définitivement liquidés.

À 10 jours de la fin de l'année scolaire cette décision imposée est d'autant plus inadmissible qu'elle met les équipes éducatives en très grande difficulté compte tenu de l'absence de concertation dans de nombreux départements et des problèmes pédagogiques et matériels qu'elle engendre.

Dans de nombreuses écoles, les locaux pour doubler les classes de CP sont soit inexistantes soit insuffisants. Compte tenu de l'absence de moyens et des délais très courts imposés, les municipalités ne sont pour beaucoup pas en mesure d'assurer des conditions matérielles satisfaisantes pour créer ces classes.

En imposant un cadre d'effectif restrictif sur un seul niveau, cette décision bafoue la liberté pédagogique et organisationnelle des équipes. En particulier, ce dispositif remet en cause la possibilité pour les équipes enseignantes de former des classes multi-âges.

Elle assigne de fait des enseignant-e-s sur un niveau de classe qu'ils et elles n'auront pas choisi et ce en s'affranchissant des règles de mobilité pour les enseignant-e-s qui ont été actées avant que cette mesure soit annoncée et mise en œuvre.

Cette mesure à moyens quasi constants aura un impact sur les effectifs des autres classes que le CP et le CE1 en éducation prioritaire et de toutes les classes des écoles hors éducation prioritaire. Si l'administration conserve comme seuils ou comme repères d'ouverture les moyennes des effectifs de classe par école, les effectifs des autres classes peuvent exploser.

Enfin, cette opération de communication, qui présente ce dispositif comme une panacée, va mettre les enseignant-e-s de CP sous pression en leur renvoyant une injonction de réussite qui ne peut en aucun cas dépendre que d'eux et elles sans moyens réels de prévention et de remédiation avec des RASED complets et en nombre suffisant, une médecine scolaire digne de ce nom et une réflexion sur les pratiques pédagogiques.

**Il n'est pas envisageable qu'une fois de plus, les personnels subissent et cautionnent les lubies et les aberrations pédagogiques des mandatures successives au détriment de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves.**

## Gel des postes et du budget

Monsieur le ministre, vous venez d'annoncer à la presse aujourd'hui-même, jour de CSE, le gel du budget et des postes dans l'éducation nationale, en affirmant que « nous avons le nombre de postes qui convient ». Sans doute ce nombre convient-il au projet d'école du tri social de ce gouvernement. Mais il n'est certainement pas suffisant pour une école de l'égalité et de l'émancipation.

- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour accueillir les enfants de 2 ans dans des conditions adaptées.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour réduire les effectifs à tous les niveaux.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour assurer les remplacements et la continuité du service public.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour développer un enseignement adapté, pour prendre en charge la difficulté scolaire et les élèves en situation de handicap.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que partout existent des RASED complets et en nombre suffisant.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que dans toutes les écoles il y ait plus de PE que de classes.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les classes soient dédoublées dans la moitié des horaires dans le secondaire.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les vies scolaires des

établissements du secondaire puissent assurer leurs missions.

- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que la charge de travail des personnels d'administration et d'intendance ne les écrase pas.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les services de restauration scolaire, de maintenance et d'entretien des locaux puissent être assurés par des agent-e-s respecté-e-s et parties prenantes de la communauté éducative.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que l'ensemble des personnels puissent voir respecter leurs droits syndicaux, leurs droits à la mobilité, aux congés et à la formation continue.

Alors non, décidément, Monsieur le ministre, votre école ne nous convient pas.

**Face à l'autoritarisme et l'arbitraire, ne laissons pas faire !**

**En accroissant la territorialisation et l'autonomie, en produisant une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et en multipliant les processus de sélection, l'école d'Emmanuel Macron poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat.**

**L'union syndicale Solidaires et la fédération SUD éducation appellent à être mobilisé-e-s et uni-e-s, pour construire la riposte sociale !**

éducation  
**SUD**

Union  
syndicale  
**Solidaires**